

Formation Bac Pro Aménagements Paysagers par Apprentissage

2nde Professionnelle : Nature Jardin Paysage et Forêt

Spécialité : Travaux des Aménagements Paysagers

1^{ère} et Terminale : Aménagements Paysagers



PRÉ REQUIS, ENTRÉE :

- En 2nde : Après une classe de 3^{ème} de Collège ou de l'Enseignement agricole ou un CAP Jardinier Paysagiste ou Travaux Forestiers
- En 1^{ère} : Après une 2nde de l'enseignement général ou technologique, une 2nde professionnelle NJPF
- En Terminale : après une 1^{ère} professionnelle AP, une terminale AP, ou après l'obtention d'un Bac
- Motivation professionnelle, intérêt pour les plantes, la nature, les jardins, la créativité
- Sur entretien individuel
- Avoir un maître d'apprentissage
- Avoir entre 16 et 30 ans

OBJECTIFS:

- Acquérir une formation générale associée à une solide formation professionnelle en aménagements paysagers pour poursuivre sa formation ou entrer dans la vie active.
- Obtenir un BEPA « Travaux Paysagers » (après avoir suivi une Seconde NJPF et une Première Bac Pro) puis un Bac Pro « Aménagements Paysagers ».
- Poursuite d'études supérieures en BTS ou Certificat de Spécialisation

DÉLAIS D'ACCÈS, DURÉE :

- L'inscription est possible dès le mois de février
- Le contrat d'apprentissage a une durée maximale de 36 mois et pourra débuter dès le 1^{er} juillet
- La formation Bac Pro est réalisée sur trois années de formation. Au total les jeunes auront 55 semaines de formation à la MFR et 86 semaines de travail sur une entreprise Espaces verts ou un service technique municipal

FORMATION PAR ALTERNANCE :

- Alternance école et entreprise paysagère avec une valorisation de l'expérience vécue sur le terrain
- Semaines au sein de la Maison Familiale Rurale : 17 semaines en 2nde, 19 en 1^{ère} et 19 en Terminale
- Semaines en entreprise : 30 semaines en 2nde, 28 en 1^{ère} et Terminale
- Des temps forts qui enrichissent la formation :
 - des travaux pratiques en entretien et en création
 - des thèmes spécifiques au support professionnel
 - des interventions de professionnels et visites techniques
 - une initiation à la conduite des télescopiques en classe de 2nde
 - un voyage pédagogique à l'étranger en classe de 1^{ère}
 - une session atelier mécanique et soudure en classe de 1^{ère}
 - une formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST) en Terminale



MÉTHODES MOBILISÉES :

- Cours en salle de formation avec prise en compte du vécu en entreprise
- Travaux pratiques et mises en situation d'entretien et d'aménagements paysagers
- Visites d'entreprises et de parcs et jardins
- Formation alternée de périodes à la MFR et de périodes en entreprise

CONTENU DE LA FORMATION :

- Des modules d'enseignement général :
 - Français, documentation, éducation socio-culturelle et communication
 - Histoire géographie
 - Anglais
 - Activités physiques et sportives
 - Mathématiques
 - Physique Chimie
 - Informatique
 - Biologie-Ecologie
- Des modules d'enseignement professionnel :
 - Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers
 - Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagements paysagers
 - Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers
 - Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers
 - Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers
 - MAP : Module d'adaptation professionnelle « production et culture des végétaux de pépinières



ÉVALUATION ET QUALIFICATION :

- Les compétences acquises sont validées par des évaluations réalisées en cours de formation, des épreuves écrites, orales et pratiques, réalisées à la MFR et en milieu professionnel
- Toutes les épreuves du BEPA se déroulent en contrôle continu en classe de 2nde et de 1^{ère}
- Les épreuves du Bac : l'examen comporte 7 épreuves obligatoires qui s'appuient sur des contrôles en cours de formation (CCF) en classe de 1^{ère} et de Terminale, et des épreuves terminales en juin de la 3^{ème} année de formation (épreuves écrites : Français, Histoire-géo, Maths, Epreuve Technique espaces verts ; épreuve orale : soutenance du rapport de stage)
- La délivrance des diplômes du BEPA et du Baccalauréat Professionnel attestent l'acquisition des compétences

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS POSSIBLES :

- Poursuite d'études supérieures en BTS ou Certificat de Spécialisation de niveau IV (élagage, maçonnerie paysagère, ...)
- Jardinier paysagiste qualifié
- Chef d'équipe dans une entreprise de travaux paysagers ou dans un service de collectivité territoriale
- Chef d'entreprise Paysagiste

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap

TARIF(S) :

- La formation est totalement prise en charge par les OPCO OCAPIAT
- Les frais de déplacement et d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'apprenti
- Les entreprises peuvent prétendre à une aide. Elle atteint 5 000 € pour un mineur et 8 000 € pour un majeur la 1^{ère} année du contrat signé entre le 01/07/2020 et le 28/02/2021, puis 2 000 € la 2^{ème} année et 1 200 € la 3^{ème} année. L'aide sera versée de façon mensuelle.
- Formation rémunérée, barème sur demande, selon l'âge et les années de formation, de 27 à 100 % du SMIC

RESPONSABLE DE LA FORMATION / CONTACT :

- M. KINET Jean-François, directeur
- Tél. : 02 31 64 72 39- Mail : mfr.blangy@mfr.asso.fr